

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Pays de la Loire

Édito



La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 redessine la carte des régions françaises. L'ANFH, dans le respect de la modification de son statut, se réorganise sur le plan national et régional.

Nos valeurs de proximité, de solidarité et de paritarisme au service des agents et des établissements demeurent le fil rouge de nos orientations stratégiques. En 2018, le nombre de financements de bilans de compétence s'affirme encore davantage avec 635 dossiers accordés. Notre plan d'actions régionales permet à 1200 stagiaires de partir en formation. 334 agents ont bénéficié d'Études promotionnelles, reflet du soutien de l'ANFH à la valorisation des parcours professionnels.

Les actions en faveur des dispositifs individuels et collectifs sont toujours au cœur de nos préoccupations.

En 2019, nos actions et nos réflexions se concentrent sur le nouveau projet stratégique 2019-2023 avec pour objectif, la valorisation des qualifications et des compétences afin de proposer des soins de qualité dans un environnement hospitalier et médico-social en mutation.

Claude GUIHENEUF

Président Régional

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

159 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% - Plan de formation en région Pays de la Loire emploient en 2018, 59 900 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 24 établissements confient leur contribution à l'ANFH Pays de la Loire. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

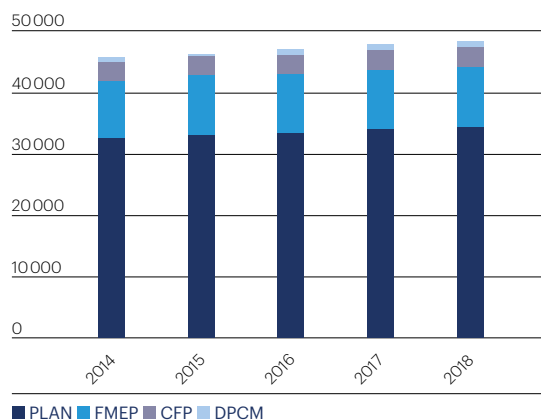
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% - Plan de formation;
- > le 0,6% - FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% - CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% - ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% - 0,75% - DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 48 486 K€ contre 48 008 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,0%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
* Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

160

établissements cotisants au 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC

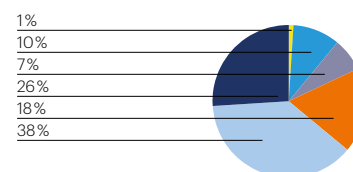
99,4%

établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation

99,9%

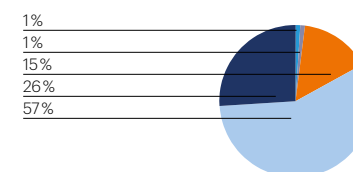
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation par taille d'établissement



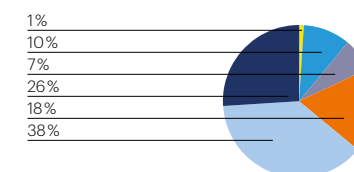
La délégation enregistre 34 353 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 64% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical par taille d'établissement



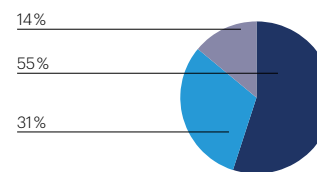
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1027 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 9 808 K€ et 3 270 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



55% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Médico-social: Personnes âgées
■ Sanitaire

■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

La délégation compte 159 établissements adhérents au Plan de formation sur 160 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,4%.

Le secteur sanitaire représente 31% des établissements adhérents et 84% des effectifs couverts.

48 486 K€

collectés par l'ANFH Pays de la Loire

34 353 K€

2,1% - Plan de formation

9 808 K€

0,6% - Études promotionnelles

3 270 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

28 K€

4,8% ESAT

1 027 K€

0,5% ou 0,75% - DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

Le plan d'actions régionales propose des actions de formation « prêtes à l'emploi » élaborées dans le respect du code des marchés. Il propose des actions financées par l'ANFH régionale ainsi que des actions imputables sur le plan des établissements (actions coordonnées) construites sur demande des établissements ou des GHT. En 2018, 51 actions étaient proposées et déclinées en 127 groupes, soit 1338 professionnels ont bénéficiés de nouveaux apports de connaissances. Les établissements peuvent également organiser en interne des formations proposées dans le Plan d'action régionales de la délégation mais aussi provenant d'autres délégations. La délégation est à votre disposition pour vous renseigner sur la marche à suivre.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

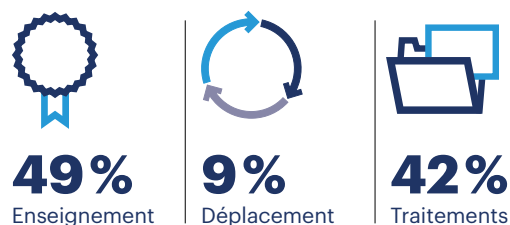
Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 48% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	1 134	28 209	583	1,8%	81
TYPE 2A	6 857	102 172	2 959	9,1%	124
TYPE 2B	4 227	62 657	2 118	6,5%	93
TYPE 2C	54 430	656 214	17 529	53,8%	1 433
TYPE 3	661	23 187	565	1,7%	244
TYPE 4	656	514 368	8 351	25,6%	9 751
TYPE 5	49	14 848	415	1,3%	68
TYPE 8	30	1 506	58	0,2%	14
TOTAL	68 044	1 403 161	32 577	100%	11 809

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 54% et 26% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

68 044

départs en formation en 2018

61,1%

des agents de la région Pays de la Loire ont accédé à la formation en 2018

En Pays de la Loire, 99% des établissements adhèrent à l'ANFH.

Un nombre très important d'établissements médicaux sociaux suppose la prise en compte dans l'offre de formation des problématiques concernant les personnes âgées.

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Pays de la Loire

En plus de la liste de l'arrêté du 23 novembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 juin 2011 et consolidé le 24 août 2016, l'ANFH Pays de la Loire privilégie les formations de niveau IV ou V en lien avec un métier de la FPH (Fonction publique hospitalière) dont le diplôme est inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et appartenant aux familles suivantes :

- > achat-logistique;
- > gestion de l'information;
- > ingénierie et maintenance technique;
- > management, gestion et aide à la décision;
- > qualité, hygiène, sécurité, environnement;
- > système d'information.

Elle finance également les 3^e et 4^e années d'études de masso-kinésithérapie ainsi que les diplômes spécifiques aux structures d'accueil spécialisées :

- > CAERL (certificat d'aptitude à l'éducation et à la rééducation de la locomotion);
- > CAEGADV (certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels);
- > Licence ICACS (intervenant conseil en accessibilité et compensation sensorielle).

Selon l'enveloppe budgétaire et les critères complémentaires, d'autres dossiers peuvent être examinés. Dans ce cas, la priorité d'étude se fait selon l'effectif inverse de l'établissement : du plus grand au plus petit.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	240	280	-14,3%
DEAS	234	223	4,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	91	98	-7,1%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	49	62	-21,0%
DE IBODE	37	44	-15,9%
DEAES	26	27	-3,7%
DE IPA	15		
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	15	18	-16,7%
BPJEPS	12	14	-14,3%
CAFERUIS	12	15	-20,0%
AUTRES	55	70	-21,4%
TOTAL	786	851	-7,6%

En 2018, la délégation compte 786 Études promotionnelles en cours de financement contre 851 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (31% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (30%).

Ce dernier est en progression par rapport à 2017 : 234 dossiers en cours de financement en 2018, contre 223 en 2017 (soit +4,9%). Parmi les autres diplômes, soulignons la prise en charge du financement pour le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (15 dossiers).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	745	310
SUR LE 0,2%	41	24
TOTAL	786	334

Sur 786 Études promotionnelles en cours de financement, 334 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

786

Études promotionnelles en cours dont

334

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

36,3%

de dossiers acceptés (hors BC)

88

CFP* (dossiers classiques)

43

VAE*

41

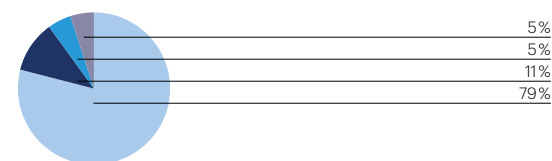
Études promotionnelles*

635

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



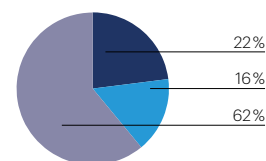
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 88 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 11% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

62%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (62%), suivis des agents de catégorie A (22%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+2200

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

88%

concernant les médecins

12%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Pays de la Loire

Réseaux, groupes de travail, commissions

26 participants au séminaire des instances régionales.

34 participants au regroupement des responsables formation.

Actions de formation régionales

14 actions
373 stagiaires

Les 5 premières thématiques :

- > assistant de soins en gériatrie;
- > formation complémentaire des infirmiers de bloc opératoire;
- > encadrement des services administratifs, techniques et logistiques;
- > formation au simulateur personne âgée pour mieux comprendre la bientraitance;
- > identifier ses compétences managériales.

Actions de formation coordonnées régionales

32 actions
921 stagiaires

Les 5 premières thématiques :

- > adaptation à l'emploi des TH (Technicien hospitalier), TSH (Technicien supérieur hospitalier), ACH (Adjoint des cadres hospitaliers) et AMA (Assistant médico-administratif);
- > comprendre les troubles démentiels de la personne âgée;
- > prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD;
- > prise en charge des troubles de la déglutition des personnes âgées;
- > formation à l'Éducation thérapeutique du patient

Journées régionales thématiques

8 journées ont regroupé plus de **500** participants.

- > Journée des aides-soignants avec l'IFSO;
- > journée QVT : des outils pour le bien-être;
- > rencontre des prestataires de bilans de compétences;
- > réunions de proximité.

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Pays de la Loire a 4 priorités :

- > la gouvernance et les évolutions réglementaires;
- > l'évolution des carrières, des métiers et des compétences;
- > l'amélioration de l'offre de soins et des pratiques;
- > l'adaptation du professionnel à son environnement.

En 2018, l'ANFH Pays de la Loire réalisait l'ingénierie de formation et assurait la gestion de 51 groupes.

Les formations orientées compétences clés pour les ASH (Agents des services hospitaliers) et les AS (Aide-soignant) ainsi que les formations à destination du corps médical (management, médiation, prise en charge des blessés en cas d'attentat) ont été valorisées.



Qualité de Vie au Travail

Ambition atteinte lors de la journée régionale du 5 octobre 2018.

Celle-ci a connu un franc succès a permis aux professionnels de la Fonction publique hospitalière de mobiliser leur propres ressources pour améliorer leur ressenti professionnel au quotidien.

Quatre ateliers étaient proposés :

- > atelier Diététique;
- > atelier Bien être et sommeil - gestion du stress;
- > atelier Activité physique et prévention des TMS;
- > atelier Présentation et image de soi.

Ce succès a permis de construire des formations proposées à partir de 2019 aux établissements sur ces mêmes thèmes.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Pays de la Loire
Le site internet de l'ANFH Pays de la Loire permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Pays de la Loire.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Pays de la Loire



159

Établissements adhérents
à l'ANFH Pays de la Loire



61,1%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

99,4% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,9% des agents
de la FPH de la région

24 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

68 044 Départs en formation
au titre du plan de formation

88 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

43 Dossiers VAE
en cours de financement *

635 Bilans de compétences
financés*

786 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

48 486 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

34 353 K€ 2,1%
plan de formation

9 808 K€ 0,6%
FMPEP

3 270 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

28 K€ ESAT

1 027 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical